Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

24 juin 2026

La version Internet fait foi

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Focus ... 4
Sommet du G7 à Evian: bilan positif d'un engagement exceptionnel ... 4
Décisions du Conseil d'Etat ... 6
Genève ... 6
Création de deux zones de hameaux à Meinier ... 6
Vaccination contre la grippe: Genève s'appuie sur les données existantes pour renforcer le pilotage cantonal ... 6
Tarifs ambulatoires 2026: fixation provisoire d'une valeur de point TARDOC pour CSS Assurance-maladie SA ... 7
Deuxième attribution 2026 de la part cantonale du bénéfice de la Loterie romande ... 7
Déjeuner de travail avec les membres de la commission de gestion du pouvoir judiciaire ... 7
Nomination ... 8
Nouveau directeur général de l'office des autorisations de construire ... 8
Genève-Confédération ... 8
Oui avec réserves à la mobilisation du potentiel de la main-d'œuvre étrangère déjà présente en Suisse ... 8
Soutien à la lutte contre le changement climatique ... 9
Assurance-maladie: oui à une délégation de compétence en faveur du Département fédéral de l'intérieur ... 9
Intégration et activité lucrative de groupes de personnes spécifiques ... 10
Mise en œuvre du financement uniforme des prestations médicales: Genève demande des garanties ... 10
Autres décisions en bref ... 11
Crédits supplémentaires ... 11
Aides financières ... 11
Agenda des invitations à la presse ... 12

Sommet du G7 à Evian: bilan positif d'un engagement exceptionnel

A l'occasion du sommet du G7 qui s'est tenu à Evian-les-Bains du 15 au 17 juin 2026, le Conseil d'Etat tire un bilan positif du dispositif de sécurité mis en œuvre sur le territoire genevois. Grâce à une préparation de longue haleine, à l'engagement exemplaire des personnels mobilisés et à une coopération étroite entre partenaires cantonaux, fédéraux, intercantonaux, communaux et étrangers, Genève a pleinement assumé ses responsabilités en matière de sécurité et de protection de la population et des délégations.

Compte tenu de la proximité immédiate de Genève avec le lieu du sommet, les autorités cantonales avaient anticipé des risques élevés en matière de sécurité publique, de mobilité, de protection des institutions internationales et de cybersécurité. Face à ces enjeux, un dispositif exceptionnel a été déployé pendant plusieurs jours sous la conduite de la police cantonale, avec le concours de nombreux partenaires communaux, cantonaux, fédéraux et internationaux.

Un dispositif exceptionnel pour assurer la sécurité

Déployé du 10 au 18 juin 2026, ce dispositif a mobilisé quotidiennement près de 2400 collaboratrices et collaborateurs, dont plus de 1500 agentes et agents de la police cantonale de Genève. Il a bénéficié de l'appui des polices cantonales engagées dans le cadre d'IKAPOL, de contingents étrangers, ainsi que des services de la Confédération, notamment l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, l'Armée suisse, Fedpol, le Service de renseignement de la Confédération, le Département fédéral des affaires étrangères et plusieurs autres partenaires institutionnels tels que les communes, différents offices ou établissements publics autonomes cantonaux.

Le Conseil d'Etat souligne la qualité de la collaboration entre les autorités genevoises, les cantons partenaires, la Confédération ainsi que les autorités françaises. Cette coopération a permis d'assurer une gestion coordonnée des risques à l'échelle régionale et transfrontalière et de répondre efficacement aux différentes situations rencontrées.

Les mesures décidées par le Conseil d'Etat, en particulier le renforcement des contrôles aux frontières, les demandes de soutien intercantonal et fédéral ainsi que l'engagement de l'armée, ont constitué le cadre nécessaire à la préparation et à la conduite de cette opération. Sous conduite de la police genevoise et en coordination avec l'ensemble des partenaires concernés, les différentes mesures prises ont permis d'assurer la protection du sommet et de garantir le bon déroulement des déplacements des délégations.

Les mesures préventives mises en place, notamment aux frontières, les importantes capacités de renseignement déployées ainsi que la présence renforcée des forces de sécurité sur le terrain ont permis de prévenir de nombreux actes hostiles et de limiter fortement les risques de violences et de déprédations. Parallèlement, les prestations ordinaires de l'Etat et de la police ont pu être maintenues au bénéfice de la population.

Sur le plan de la sécurité publique, plusieurs mesures ont été engagées en parallèle. Aux frontières franco-suisses, les contrôles renforcés menés par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, avec l'appui de l'armée, ont donné lieu à de nombreux contrôles d'identité et à de nombreuses saisies, exerçant un important effet dissuasif. Ils ont permis d'aboutir à onze interdictions d'entrée sur le territoire suisse, au

signalement de nonante-huit personnes recherchées par des autorités étrangères et de dix-neuf personnes recherchées par les autorités suisses, ainsi qu'à quarante-deux saisies d'objets susceptibles d'être utilisés dans le cadre de la manifestation, soit environ 200 objets, dont de nombreuses boules de pétanque, des matraques télescopiques, des clubs de golf, des engins détonants au sol, des sprays irritants, des lunettes de ski et des cagoules. Une quarantaine de personnes ont été refoulées vers la France.

Sur le territoire genevois, la police cantonale a, pour sa part, procédé à plus de 120 saisies, portant sur des centaines d'objets, parmi lesquels également des couteaux, des haches, des brise-vitres, des matraques télescopiques, des bonbonnes de gaz, des boules de pétanque et des engins pyrotechniques. Parmi ces derniers, certains sont considérés comme particulièrement dangereux: leur combustion atteint des températures très élevées, de l'ordre de 1500 à 2500 °C, et présente des risques importants de brûlures. En privant de leurs moyens des individus venus pour commettre des violences et des déprédations, ces saisies ont fortement réduit leur capacité d'action.

La police genevoise, en conduite du dispositif, publiera prochainement son rapport opérationnel détaillé sur l'entier du dispositif, le déroulement de la manifestation, les risques identifiés, les enjeux sécuritaires ainsi que les opérations qu'elle a conduites dans ce cadre.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle que les investigations porteront également sur le déroulement du dispositif et les moyens utilisés afin qu'un bilan lui soit présenté.

Une responsabilité internationale

Le Conseil d'Etat considère que les objectifs qu'il avait fixés ont été atteints. La sécurité de la population a été assurée, les principales menaces identifiées ont pu être prévenues ou contenues et les prestations essentielles de l'Etat ont été maintenues tout au long de l'événement.

Les principes qui ont guidé l'action du Conseil d'Etat tout au long de cette préparation sont demeurés constants: protéger la population genevoise et ses biens, garantir la sécurité publique, préserver les libertés fondamentales et assurer le respect de l'Etat de droit. Pour le gouvernement, ces objectifs ne s'opposent pas; ils constituent les différentes dimensions d'une même mission au service de la collectivité.

Le Conseil d'Etat tient à exprimer sa profonde reconnaissance envers l'ensemble des femmes et des hommes engagés dans cette opération. Policières et policiers, personnel administratif et technique, protection civile, armée, services fédéraux, polices municipales, partenaires communaux, sanitaires et de mobilité, ainsi que les autorités étrangères associées au dispositif ont contribué collectivement au succès de cette opération d'envergure. Le Conseil d'Etat salue leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement tout au long de cette période particulièrement exigeante.

Il remercie également la population genevoise, les entreprises, les institutions et les acteurs économiques du canton pour leur compréhension face aux contraintes temporaires induites par cet événement international.

Cet engagement démontre la capacité de Genève à faire face à des événements internationaux majeurs tout en préservant la sécurité de sa population et le bon fonctionnement du canton. Il confirme également la solidité des mécanismes de coopération développés ces dernières années entre les différents niveaux institutionnels.

Au-delà de son bilan opérationnel, cette séquence rappelle également la responsabilité particulière qui incombe à Genève en tant que capitale du multilatéralisme. Grâce à l'engagement de l'ensemble des partenaires mobilisés, notre canton a su répondre présent face à un défi exceptionnel et démontrer une nouvelle fois sa capacité à accueillir et à sécuriser des événements de portée mondiale.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Création de deux zones de hameaux à Meinier

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil deux projets de lois modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meinier afin de créer des zones de hameaux aux lieux-dits "Carre d'Amont" et "Carre d'Aval". Ces modifications sont conformes aux planifications directrices cantonale et communale qui visent à préserver les ensembles bâtis situés en zone agricole, présentant les caractéristiques et les qualités patrimoniales d'un hameau.

Composés principalement de maisons et fermes érigées aux XVIIIe et XIXe siècles, ces deux hameaux constituent des témoins remarquables du patrimoine rural genevois. Le Carre d'Amont se distingue notamment comme l'un des derniers exemples d'une organisation spatiale d'origine médiévale, tandis que le Carre d'Aval illustre un passé agricole aujourd'hui largement disparu.

Les projets ont été élaborés à l'initiative de la commune de Meinier, en collaboration avec le département du territoire. Les enquêtes publiques se sont déroulées du 15 avril au 15 mai 2025. Le Conseil municipal de Meinier a préavisé favorablement ces deux projets le 5 février 2026.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Pierre Alain Girard, directeur général de l'office du patrimoine et des sites, DT, T. 022 546 60 95.

Vaccination contre la grippe: Genève s'appuie sur les données existantes pour renforcer le pilotage cantonal

Le gouvernement a répondu à une motion qui demande le développement d'un outil permettant de collecter des données démographiques générales sur la vaccination contre la grippe, afin d'adapter les stratégies cantonales de prévention.

Genève dispose déjà de plusieurs sources de données relatives à la couverture vaccinale contre la grippe, notamment l'étude Specchio conduite par les HUG ainsi que les enquêtes de l'Observatoire suisse de la santé. Ces données indiquent une couverture vaccinale d'environ 49% chez les personnes de 65 ans et plus dans le canton, un niveau supérieur à la moyenne nationale et relativement stable ces dernières années.

Le Conseil d'Etat estime que ces données peuvent permettre d'identifier les informations complémentaires utiles pour affiner les campagnes cantonales de vaccination. Une analyse spécifique des données issues des pharmacies vaccinantes est également en cours d'évaluation.

En revanche, la mise en place d'un dispositif obligeant à déclarer systématiquement chaque vaccination et certaines données sur les bénéficiaires apparaît disproportionnée. Un tel système soulèverait des enjeux

importants en matière de charge administrative, de protection des données, de faisabilité logistique et d'adhésion des professionnels concernés. Le gouvernement privilégie ainsi une approche pragmatique, fondée sur la valorisation des données déjà disponibles, l'amélioration progressive du suivi de la couverture vaccinale et le renforcement ciblé des campagnes de prévention auprès des publics les plus concernés.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Tarifs ambulatoires 2026: fixation provisoire d'une valeur de point TARDOC pour CSS Assurance-maladie SA

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté fixant à 0,94 francs la valeur de point TARDOC provisoire applicable en 2026 pour les prestations ambulatoires à la charge de l'assurance obligatoire des soins de CSS Assurance-maladie SA. Cette décision concerne l'association des cliniques privées de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève et l'association des médecins du canton de Genève.

En l'absence d'accord tarifaire entre les partenaires concernés pour l'année 2026, il convenait de fixer un tarif provisoire. Cette mesure permet d'éviter un vide tarifaire dès le 1er janvier 2026, qui empêcherait les partenaires tarifaires de facturer leurs prestations et pourrait exposer les prestataires concernés à des difficultés de liquidités.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Deuxième attribution 2026 de la part cantonale du bénéfice de la Loterie romande

Le Conseil d'Etat a ratifié les décisions du Fonds de soutien genevois de la Loterie romande, prises lors de la deuxième de ses quatre séances annuelles. Ainsi, 170 institutions à but non lucratif se sont vu attribuer un total de 12,46 millions de francs. Comme à l'accoutumée, la liste des bénéficiaires ainsi que la destination et le montant de chaque attribution sont publiés dans la Feuille d'avis officielle.

Le fonds de soutien genevois de la Loterie romande est chargé de gérer, sur délégation du Conseil d'Etat, le fonds du même nom, qui destine à l'utilité publique les bénéfices réalisés par la loterie. Ainsi, chaque année, près de 5000 projets d'utilité publique sont financés en Suisse romande, pour un montant de plus de 250 millions de francs. Depuis sa création il y a 89 ans par les cantons romands, l'institution a distribué plus de 5 milliards de francs.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Déjeuner de travail avec les membres de la commission de gestion du pouvoir judiciaire

Le Conseil d'Etat a reçu ce jour les membres de la commission de gestion du Pouvoir judiciaire dans le cadre d'un déjeuner de travail.

Ces rencontres régulières sont l'occasion d'entretenir une bonne collaboration entre les deux pouvoirs et d'aborder différentes thématiques d'actualité, parmi lesquelles le projet de budget 2027 et la transition numérique de la justice.

Nomination

Nouveau directeur général de l'office des autorisations de construire

Le Conseil d'Etat a nommé M. **Carlo Panico** au poste de directeur général de l'office des autorisations de construire (OAC). A partir du 1er octobre 2026, il succédera à Mme Saskia Dufresne, qui quittera le département à fin septembre 2026.

Agé de 51 ans et titulaire du brevet d'avocat genevois, M. Panico est au bénéfice d'une solide expérience dans les domaines du droit de la construction, de l'aménagement du territoire et du management public. Il est titulaire d'un LL.M. en droit européen et en droit international économique (faculté de Lausanne). En 2021, il a obtenu un certificat d'études avancées (CAS) en droit de la construction et de l'immobilier.

Depuis 2011, Carlo Panico est à la tête de la direction des affaires juridiques et administratives de l'OAC. A ce titre, il est notamment le répondant du département en matière de droit de la construction et de l'aménagement du territoire et assure la conduite des services juridiques et de support de l'office. Auparavant, il a exercé diverses fonctions de juriste et d'avocat, tant dans le secteur privé que parapublic, notamment dans les domaines des assurances et du droit commercial. Son parcours au sein de l'Etat a permis à M. Panico de développer une connaissance approfondie des enjeux stratégiques et opérationnels de l'OAC, des politiques publiques liées au territoire ainsi que des attentes des partenaires institutionnels et des milieux de la construction. Le Conseil d'Etat se réjouit de pouvoir compter sur son expertise, sa connaissance approfondie des enjeux territoriaux du canton et ses qualités humaines pour poursuivre la modernisation de cet office et relever les défis liés au développement du territoire genevois.

Le Conseil d'Etat adresse à M. Panico ses meilleurs vœux de succès et remercie vivement Mme Dufresne pour son engagement en faveur du canton de Genève.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, Secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Genève-Confédération

Oui avec réserves à la mobilisation du potentiel de la main-d'œuvre étrangère déjà présente en Suisse

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de justice et police (DFJP) portant sur la modification de la loi sur les étrangers et l'intégration. Ce projet s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement adoptées par le Conseil fédéral visant à mobiliser davantage le potentiel de main-d'œuvre étrangère présente en Suisse. La modification proposée concerne les personnes entrées dans le pays dans le cadre du regroupement familial.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se montre favorable à une meilleure valorisation des compétences des personnes étrangères entrées en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Il relève toutefois que ce projet implique une charge de travail supplémentaire pour les services administratifs concernés, des compétences nouvelles à acquérir, des processus et procédures à mettre en place, ainsi que de possibles développements informatiques à mettre en œuvre. Les besoins en personnel et les conséquences

financières de cette modification restent, pour l'heure, difficiles à estimer.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Pache, directeur général, office cantonal de la population et des migrations, DIN, T. 022 546 49 13.

Soutien à la lutte contre le changement climatique

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) au sujet de l'accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité (ACCTS), signé en novembre 2024 par le Costa Rica, l'Islande, la Nouvelle-Zélande et la Suisse.

Le gouvernement cantonal soutient pleinement cet accord, qui vise à faciliter les échanges de biens et services respectueux de l'environnement, notamment en supprimant certains droits de douane. Cette mesure devrait favoriser le développement des filières vertes et accélérer la diffusion de technologies plus durables. Il approuve également les dispositions prévues pour diminuer les subventions aux énergies fossiles dommageables pour l'environnement, ainsi que les règles visant à mieux informer les consommateurs à l'aide de l'éco-étiquetage.

Même si cet accord ne concerne à ce jour qu'un nombre restreint de pays et que son champ d'action est limité, le Conseil d'Etat estime qu'il constitue un signal encourageant pour la coopération internationale en matière de protection de l'environnement. Il salue le rôle de pionniers des pays signataires, dont la Suisse, et espère que ses principes inspireront les futurs accords de libre-échange conclus par nos autorités fédérales.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Damien Gumy, responsable du secteur climat, direction de la durabilité et du climat, DT, T. 022 388 19 45.

Assurance-maladie: oui à une délégation de compétence en faveur du Département fédéral de l'intérieur

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant une révision de l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie (OAMal). Les modifications proposées ont pour but de créer une délégation de compétence en faveur du DFI afin d'édicter les prescriptions techniques et organisationnelles relatives à l'échange de données entre les assureurs et les cantons dans différents domaines.

Au niveau cantonal, ces échanges de données concernent le service de l'assurance-maladie (SAM), l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et l'Hospice général (Hg). Le Conseil d'Etat est favorable au principe d'une délégation de compétence en faveur du DFI pour l'élaboration de ces prescriptions, tout en soulignant l'importance que toutes les autorités d'application concernées soient consultées, le moment venu, sur les modalités précises qui seront proposées.

S'agissant de la procédure de suspension de l'obligation de s'assurer des assurés injoignables, le Conseil d'Etat est également favorable aux modifications proposées. Cette procédure prévoit que le SAM pourra suspendre l'obligation d'assurance de la personne assurée lorsqu'un assureur ne peut plus la contacter dans les trois mois suivant la notification infructueuse d'une sommation de payer. Si la personne assurée se manifeste durant la suspension, son obligation d'assurance reprend effet au moment du prononcé de la suspension. Après dix-huit mois de suspension sans contact avec la personne assurée, l'assureur pourra l'exclure.

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite qu'une période transitoire conséquente soit fixée, de façon à permettre le développement et la mise en service du système informatique.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Intégration et activité lucrative de groupes de personnes spécifiques

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de justice et police (DFJP) concernant les modifications de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.

Le Conseil d'Etat soutient l'ensemble des modifications proposées, car elles visent notamment à améliorer l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile - un objectif également poursuivi par le gouvernement cantonal. Ce dernier soutient également le principe selon lequel les cantons doivent pouvoir avoir une certaine marge de manœuvre dans l'application de ces ordonnances en fonction des différentes réalités cantonales.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Mise en œuvre du financement uniforme des prestations médicales: Genève demande des garanties

Le Conseil d'Etat a pris position dans le cadre d'une consultation du Département fédéral de l'intérieur (DFI) relative à la mise en œuvre du financement uniforme des prestations, dit EFAS. Cette réforme de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) prévoit un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières dès 2028, puis des prestations de soins dès 2032.

Genève partage globalement la position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, tout en soulignant que plusieurs dispositions doivent encore être précisées. Les travaux préparatoires entre les cantons, les assureurs et les partenaires tarifaires étant toujours en cours, les ordonnances devront pouvoir être adaptées ultérieurement.

Pour Genève, l'accès à des données complètes et exploitables constitue un enjeu central afin que les cantons puissent continuer à assumer leurs responsabilités en matière de planification sanitaire, de contrôle des coûts et de surveillance du système de santé. Le Conseil d'Etat demande également que les modalités de versement et de contrôle de la contribution cantonale soient clairement définies.

S'agissant des soins de longue durée, Genève relève que plusieurs questions restent ouvertes, notamment sur l'instrument national d'évaluation des soins requis, la future structure tarifaire et la charge administrative pour le personnel soignant.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Autres décisions en bref

Crédits supplémentaires

Le Conseil d'Etat a soumis à la commission des finances du Grand Conseil les demandes de crédits supplémentaires suivantes, en application des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF):

- 515 748 francs destinés au renforcement de la Cour pénale de la Cour de justice et du Ministère public
- 200 000 francs destinés à couvrir des charges de personnel de l'office cantonal de la population et des migrations

Aides financières

Le Conseil d'Etat a attribué les aides financières suivantes pour l'année 2026:

- 1 164 000 francs du Fonds de l'aide au sport aux bénéficiaires des domaines de la promotion de la relève, du sport d'élite et des manifestations sportives
- 881 000 francs à dix entités proposant à de jeunes adultes en décrochage scolaire des programmes de remobilisation par le sport, l'art, la culture ou d'autres activités: Argonautes: 100 000 francs pour le programme Gaïa et 80 000 francs pour le programme Artémis; Médiatrices interculturelles AMIC: 60 000 francs; Observatoire du sport populaire: 29 000 francs; Projet Art'Ait: 82 000 francs; Rêvasion: 40 000 francs pour le programme Viens, vis et deviens; SwissMedPro Health Services SA: 81 000 francs pour le porgramme Move Impact; Projets Action Nature PAN: 110 000 francs; Les ateliers numériques LAN: 120 000 francs; Cheval des possibles: 120 000 francs pour le programme Graine d'avenir; Ama K Bro: 60 000 francs
- 504 000 francs à l'Association Swiss Inclusive Sport
- 194 000 francs (monétaire) et 24 984 francs (non monétaire) à l'Association Rhizome, Pôle de compétences sur les questions religieuses et idéologiques
- 80 000 francs à la société F50 League France SAS (aide financière exceptionnelle de fonds de l'aide au sport)
- 62 000 francs à l'Organisation romande d'intégration et de formation professionnelle (ORIF)
- 59 000 francs à l'association La Barje
- 35 000 francs à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
29 juin 10h30	Projet de liaison Jura-Léman-Salève: présentation des recommandations et points de vigilance du Conseil consultatif	Salle Antoine-Verchère 297, route de Meyrin – 1217 Meyrin	DSM	Sébastien Deshusses T. 078 623 54 65
30 juin 11h00	Plan d'action pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	Office cantonal des bâtiments, salle C09 1A, route des Jeunes – 1227 Les Acacias	DT	Pauline de Salis-Soglio T. 076 304 20 66